

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 19 juin 2023, se tient à 9 h, à la salle Sommet étoilé de la MRC du Granit, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Annie Hébert, responsable des projets est présente.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

Madame la préfet mentionne, et ce, tel que requis par l'article 153 du *Code municipal du Québec*, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2023-101

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 19 JUIN 2023**

| | |
|----|---|
| 1. | QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE |
| 2. | ORDRE DU JOUR |
| 3. | REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE COURCELLES ET SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH |
| 4. | VARIA |
| 5. | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 6. | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |

3.0

REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE COURCELLES ET SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

C.A. 2023-102

ÉLÉMENTS DE NÉGOCIATION – DÉPART DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé l'acceptation de la demande de regroupement de la Municipalité de Courcelles avec la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;

ATTENDU QUE le MAMH a fixé la date du 22 juin 2023 pour déterminer si un conciliateur sera nécessaire pour le processus de négociation entre la Municipalité de Courcelles et la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et la Municipalité de Courcelles ont débuté des pourparlers et que d'autres rencontres sont prévues pour entamer le processus de négociation;

ATTENDU QUE les éléments de la négociation reportent sur les dépenses extraordinaires, l'excédent de fonctionnement non-affecté et les immobilisations;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont fait leurs recommandations quant aux paramètres acceptables de la négociation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif mandate la préfet et la direction générale de la MRC pour négocier avec la Municipalité de Courcelles quant à son départ de la MRC du Granit, et ce, dans les paramètres définis.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit demande à la direction générale de la MRC de faire préparer une entente par un conseiller juridique.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit mandate la préfet et la direction générale de la MRC pour signer ladite entente si les parties conviennent d'un compromis à l'issue des négociations.

QUE les sommes afférentes à la préparation de l'entente par un conseiller juridique soient prises à même le budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

5.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, par conséquent, aucune question n'est posée.

6.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**C.A. 2023-103****LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 19 juin 2023 soit levée, il est 10 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du comité administratif de ce 19 juin et ce, pour la résolution CA 2023-102.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale